

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE BEJAIA**

**NIF:4120160000060600001**

**Avis d'attribution provisoire**

En application des dispositions de l'article 65, alinéa 2 du décret présidentiel n°15-247 du 16septembre 2015 fixant les règles générales relatives aux marchés publics portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le Centre Hospitalo-universitaire de Bejaia porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation N°12/2026 portant l'acquisition de mobilier médical au profit du CHU de Bejaia au titre de dépense de fonctionnement des services 2026, qu'à l'issue de l'évaluation des offres, la Direction générale du CHU de Bejaia a attribué provisoirement la consultation comme suit:

Intitulé du lot	Attributaire	NIF	Montant de l'offre en DA/TTC	Délai de livraison	Observation
ACQUISITION DE MOBILIER MEDICAL AU PROFIT DU CHU DE BEJAIA AU TITRE DE DEPENSE DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES 2026.	EURL FAMMED	099815004265579	10 925 390,00	Cinq (05) jours	Retenu, moins disant

Selon les dispositions de l'article 56 de la loi n°23-12 du 5 Aout 2023 fixant les règles générales et l'article 82 alinéa 04du décret présidentiel N°15-247 du 16septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offre technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, pour leur communiquer ces résultats, par écrit et selon les dispositions de l'article 82, alinéa 03 du décret présidentiel N° 15-247 du 16septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires qui contestent le choix du service contractant ont un délai de dix(10)jours à compter du premier jours de l'affichage de l'avis d'attribution provisoire.

Fait à Bejaia, Le..... 02 DEC. 2025.  
La Directrice Générale  
السيدة رياحي خاتمة  
ذو حجة 1447